

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
25	2

<b>Date de la convocation</b>
8 juillet 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 24/07/2019
---

<b>et publication le</b> 24/07/2019
-------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

**Attribution d'un fonds de concours lié à la modernisation et au développement  
touristique du camping municipal de Gouarec**

Le Président expose au Conseil Communautaire que la Commune de Gouarec souhaite moderniser son camping et y développer de nouveaux aménagements touristiques.

Participant à la dynamique du pôle touristique « Bon Repos – Gouarec », cet équipement est situé stratégiquement dans un cadre exceptionnel, riche en découverte et en développement, avec pour principaux atouts :

- Le Canal de Nantes à Brest avec le réinvestissement des maisons éclésières (ex : Bureau d'informations touristiques/ expositions et boutique du terroir à la maison éclusière de Bon Repos, Rando-gîte à la maison éclusière du bout du pont à Gouarec, Petite restauration et animations nature à la maison éclusière de Pont Len à Glomel) ainsi que la Voie Verte comme éléments structurants du tourisme de l'itinérance,
- Les sites naturels et paysages remarquables, tels que la Vallée du Daoulas, les Landes et les allées couvertes de Liscuis, le lac de Guerlédan, etc...,
- Les sites patrimoniaux et culturels incontournables, tels que l'Abbaye de Bon Repos, les Forges des Salles, le site de la Chapelle de la Pitié, etc...,
- Les derniers développements et nouveaux équipements, tels que le Chemin de fer touristique de Bon Repos, le Centre Aquatique du Blavet avec son SPS, les aménagements des parcours pêche aux abords des étangs Guéné sur la lande de Gouarec avec l'implantation récente d'une école de pêche....,
- La forte identité culturelle bretonne « Pays Fanch » de la commune de Gouarec, ses maisons typiques bretonnes en schistes, son environnement architectural à saveur médiéval, son label village fleuri (3 fleurs), ses sentiers propices aux randonnées pédestres, nautiques, cyclistes et équestres....

Créé en 1970, le camping municipal de Gouarec, situé sur la commune de Plélauff, proche du bourg de Gouarec, nécessite une modernisation et de nouveaux aménagements pour répondre aux demandes actuelles des adeptes du camping et de la randonnée en bordure de canal.

Le projet consiste à réhabiliter le camping pour améliorer son niveau de confort (100 emplacements avec 2 blocs sanitaires) et à développer un niveau de services innovants, tout en préservant son environnement paysager et architectural. L'objectif est d'attirer de nouvelles

clientèles touristiques affinitaires (pêcheurs, cavaliers...) et faire de cet équipement, ouvert sur le Canal de Nantes à Brest, la Voie Verte et le Lac de Guerlédan, un élément fort en termes d'accueil et de développement du tourisme de l'itinérance sur notre territoire.

Concrètement, les travaux programmés sur trois phases, comprennent :

- la modernisation du camping : rénovation des blocs sanitaires, espace de vidange pour les camping-cars, réfection du réseau eau potable, remplacement des bornes de raccordement des emplacements (eau et électricité), voirie et engazonnement
- le développement de nouveaux aménagements touristiques : théâtre de verdure, aire de jeux extérieurs, espaces de stationnement dont PMR, pontons et aménagement du foirail autour de la cale à bateaux, tables de pique-nique, barbecues fixes, boîtes de rangement sécurisées pour vélo, racks à vélo, casiers/consignes, borne de recharge VAE

Parallèlement aux perspectives dirigées vers la clientèle du camping, plusieurs aménagements pourront profiter au Grand Public (théâtre de verdure, aire de jeux, ponton pour la pêche...). La population locale et les associations pourront investir les lieux et proposer différents événements (spectacles, initiation à la pêche...)

La commune de Gouarec souhaite réaliser en 2019 une première phase de travaux pour un montant de 403 500 € (hors honoraires à hauteur de 40 038 €) et a d'ores et déjà obtenu les accords de subventions suivants :

- 105 000 € du Conseil Départemental au titre des contrats de territoire
- 102 104 € de l'Etat au titre de la DETR

La commune espère obtenir des aides de la Région Bretagne ainsi qu'une contribution de la CCKB sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 40 000 €, soit environ 10 % de l'investissement ; tout en se laissant une part d'autofinancement à hauteur de 30 %.

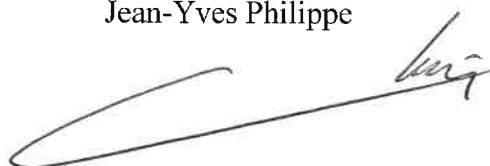
Considérant l'intérêt touristique de ce projet pour le territoire du Kreiz Breizh, le Président propose d'allouer à la commune de Gouarec, dont l'engagement rejoint celui de l'EPCI en matière d'attractivité touristique, un fonds de concours de 20 000 €, représentant une contribution à hauteur de 5 % sur les travaux de la première phase.

Il rappelle que le montant de ce soutien ne peut excéder la part du financement assumé, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, règle présentement respectée.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Décide d'allouer un fonds de concours de 20 000 € à la commune de Gouarec pour la première phase de modernisation et de développement du camping municipal de Gouarec,
- Mandate le Président pour signer la convention jointe qui définit les conditions de versement de ce crédit.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



**Convention d'attribution de fonds de concours entre  
la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et la Commune de Gouarec**

**Objet :** Attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh à la Commune de Gouarec.

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh, représentée par son Président, M. Jean-Yves Philippe, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2019,

Et

La Commune de Gouarec, représentée par son Maire, M. Jean-Yves Le Guyader, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du .....,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Attribution d'un fonds de concours**

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh s'engage à verser un fonds de concours d'un montant de 20 000 € à la Commune de Gouarec, correspondant à 5% du coût des travaux de la première phase de modernisation et développement du camping de Gouarec plafonné à une dépense de 400 000 €, et déduction faite des subventions perçues par la commune

Coût total HT de la première phase des travaux : 403 500 € + 40 038 € honoraires = 443 538 €

Montant total des subventions : 310 476 €, correspondant à 70%

Part assumée, hors subventions, par la commune : 133 061 €, correspondant à 30 %

Fonds de concours de la CCKB : 20 000 €, correspondant à 15% de la part assumée par la commune.

**Article 2 : Modalités de versement du fonds de concours**

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh s'engage à verser la somme figurant à l'article 1<sup>er</sup> sur l'exercice 2019, sur présentation de justificatifs émis par la Commune de Gouarec.

La Commune s'engage à fournir le justificatif lié au lancement de l'ordre de service des travaux, l'état récapitulatif des dépenses concernées ainsi que les notifications de subvention attribuées par les autres co-financeurs.

**Article 3 : Durée de la convention**

L'application de la présente convention prend effet à sa signature et cesse le 31 décembre 2019.

Fait à Rostrenen, le

Le Maire de Gouarec,  
M. Jean-Yves Le Guyader

Le Président de la CCKB,  
M. Jean-Yves Philippe